



Montréal, le 20 septembre 2024

Madame Francine Simard Présidente de commission Office de consultation publique de Montréal 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet:

Mémoire de l'Université McGill sur le projet de Plan d'urbanisme et de

mobilité (PUM) 2050 de la Ville de Montréal

Madame la Présidente,

L'Université McGill souhaite exprimer son soutien à la vision du projet de PUM, qui propose un Montréal de demain plus vert, juste et résilient. Ce projet met en avant la volonté de la ville de relever les défis environnementaux, sociaux et économiques.

Par l'entremise de ses activités liées à la transmission du savoir, McGill renforce le positionnement de Montréal en tant qu'acteur stratégique de changement. En tant qu'institution impliquée dans son milieu, l'Université joue un rôle de premier plan à l'échelle internationale, nationale et régionale. Elle contribue à la croissance des activités économiques, culturelles et récréatives, ainsi qu'au développement de l'innovation et de la recherche. En somme, l'apport de McGill est essentiel et complémentaire à la vision proposée dans le projet du PUM.

Annexe 3 du Document complémentaire du projet de PUM

Le campus du centre-ville de McGill fait partie intégrante du site patrimonial protégé du mont Royal et comprend de nombreux bâtiments d'importance patrimoniale. Au fil des décennies, l'Université a joué un rôle crucial d'intendance pour assurer la préservation de ses bâtiments de valeur historique, en dépit de ressources limitées.

Dans le cadre des efforts voués à la protection des bâtiments patrimoniaux que compte la ville, le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) identifie, dans son annexe 3, une liste exhaustive des bâtiments présentant un intérêt patrimonial, dont plusieurs sont rattachés au parc immobilier de McGill. L'Université reconnaît que plusieurs de ses bâtiments sont emblématiques et marquent l'imaginaire de la communauté universitaire ainsi que celui de la population montréalaise.

Toutefois, nous observons certaines incohérences dans la liste des bâtiments patrimoniaux ajoutés au PUM, à l'annexe 3 du Document complémentaire. Nous souhaitons donc préciser certains aspects de l'annexe 3 afin de concentrer et optimiser nos efforts de conservation et de restauration sur les témoins architecturaux présentant un intérêt patrimonial exceptionnel.

Cadre méthodologique

Selon notre compréhension, trois approches ont été adoptées pour définir les immeubles patrimoniaux dans le projet du PUM. La première concerne les immeubles répertoriés dans le cahier du patrimoine urbain de l'arrondissement Ville-Marie, qui a largement servi à constituer l'annexe 3 du projet. La deuxième approche porte sur les immeubles du patrimoine moderne exclus du cahier du patrimoine urbain. Et la troisième approche porte, quant à elle, sur les immeubles rattachés aux sites patrimoniaux.

Cahiers d'évaluation du patrimoine urbain

En ce qui a trait aux cahiers d'évaluation du patrimoine urbain, la sélection des bâtiments et des secteurs s'appuie sur le concept de paysage urbain, conçu par Kevin Lynch. Quant aux immeubles modernes, des critères spécifiques ont été utilisés, tels que la représentation des caractéristiques influencées par les conditions sociales, économiques et politiques changeantes, les progrès technologiques rapides, ainsi que les nouvelles manières d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Autres immeubles du patrimoine moderne

Pour les immeubles du patrimoine moderne non traités par le cahier du patrimoine urbain, les œuvres reconnues par des experts (architectes, spécialistes en patrimoine, etc.) au moment de leur construction, par l'entremise de publications ou d'études historiographiques, ont été prises en compte. D'autres critères, tels que le niveau d'innovation en regard des critères de l'époque, la notoriété des concepteurs, l'intégrité, la valeur contextuelle et la qualité esthétique, ont également été retenus.

Site patrimonial — Campus centre-ville de l'Université McGill

L'identification des bâtiments d'intérêt pour le campus centre-ville de McGill a intégré une étape supplémentaire, laquelle a porté sur l'intervention d'un comité chargé de l'élaboration de l'énoncé patrimonial pour le campus. Le processus d'identification des bâtiments a également tenu compte de fiches d'évaluation des ressources patrimoniales produites pour chaque bâtiment par Fournier Gersovitz Moss Drolet en 2015; ces dernières ayant constitué la principale source d'information pour définir les éléments caractéristiques.

Sommaire des critères d'évaluation

En somme, les différents exercices d'évaluation de la valeur patrimoniale ont tous, à un moment ou un autre, reposé sur les critères suivants :

- la contribution au paysage urbain;
- la représentation des caractéristiques issues :
 - o des conditions sociales, économiques et politiques changeantes;
 - des progrès technologiques rapides;
 - o des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.
- les œuvres reconnues par des experts et publiées dans la presse au moment de leur construction;
- les œuvres reconnues par l'historiographie;
- la nouveauté (précocité, innovation en fonction de la date de construction);
- la notoriété des concepteurs;
- l'intégrité;
- la qualité esthétique;
- la valeur contextuelle.

Le 3610 McTavish

Dans le cadre de la revue des immeubles patrimoniaux inclus à l'annexe 3 du projet de Plan d'urbanisme et de mobilité, l'identification du 3610 McTavish semble dévier du standard de valeur patrimoniale exceptionnelle généralement appliqué aux autres propriétés du campus du centre-ville de l'Université McGill. Alors que la majorité des immeubles répertoriés sont clairement conformes aux critères établis et contribuent à renforcer le caractère distinctif du campus, il est difficile de saisir en quoi le 3610 McTavish répond à ces mêmes critères.

a. La contribution au paysage urbain

Pour les sites patrimoniaux, la contribution au paysage urbain est un critère d'évaluation essentiel dans la définition de la valeur patrimoniale. Or, le 3610 McTavish présente peu d'atouts à cet égard. Les fiches d'évaluation des ressources du patrimoine culturel, réalisées en 2015 par Fournier Gersovitz Moss Drolet pour les différents bâtiments du campus centre-ville de l'Université McGill, soulignent d'ailleurs cette faiblesse :

« Le 3610 McTavish est situé à une intersection dans une courbe de l'avenue du Docteur-Penfield, directement face au parc Rutherford (réservoir) qui se trouve à l'est. Étant donné son emplacement bien en vue et l'espace libre qui l'entoure, le bâtiment est bien visible lorsqu'on s'en approche en provenance du sud, de l'est et du nord. Cependant, sa façade relativement ordinaire et la proximité d'importants repères visuels historiques et modernes font en sorte que ce bâtiment ne constitue pas comme tel un repère visuel important. »¹

<u>b. La représentation des caractéristiques des conditions sociales, économiques et politiques changeantes, des progrès technologiques rapides ainsi que des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels de la condition des caractéristiques des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels de la condition des caractéristiques des nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels de la condition de la c</u>

La documentation disponible sur l'immeuble ne permet pas non plus d'en confirmer le rôle exceptionnel dans la représentation des caractéristiques des conditions sociales, économiques et politiques changeantes, des progrès technologiques rapides, ainsi que des nouvelles manières de concevoir les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

c. Les œuvres reconnues par des experts et publiées dans la presse au moment de leur construction

Selon la fiche de Fournier Gersovitz Moss Drolet ainsi que les recherches effectuées par l'Université McGill et ses consultants, le 3610 McTavish n'aurait fait l'objet d'aucune publication significative lors de sa construction.

 $^{^1}$ FOURNIER GERSOVITZ MOSS DROLET (2015). Évaluation des ressources du patrimoine culturel. 3610 McTavish (214). P. 8 & 9.

d. Les œuvres reconnues par l'historiographie

Selon la fiche de Fournier Gersovitz Moss Drolet ainsi que les recherches menées par l'Université McGill et ses consultants, aucune œuvre notable ne semble avoir été consacrée au 3610 McTavish. De plus, il est important de souligner qu'aucune image historique significative de l'immeuble n'est disponible, limitant ainsi les références visuelles de son implantation et de son évolution au fil du temps.

e. La nouveauté (précocité, innovation en fonction de la date de construction)

Selon la fiche de Fournier Gersovitz Moss Drolet, l'immeuble affiche des influences stylistiques de l'art moderne et de l'art déco. Cependant, alors que le mouvement art déco a généralement prospéré entre 1925 et 1940 et que l'art moderne s'est développé de 1870 à 1950, il est difficile de considérer que l'immeuble, construit en 1941, se distingue par une quelconque précocité, étant donné qu'il a été édifié à la fin de ces deux courants artistiques. La fiche reconnait le style distinctif de l'immeuble, sans pour autant lui accorder une valeur exceptionnelle.

f. La notoriété des concepteurs

La fiche de Fournier Gersovitz Moss Drolet attribue la conception du 3610 McTavish à l'architecte Charles Grenier. Bien que M. Grenier ait réalisé plusieurs bâtiments à Montréal et ait eu une carrière respectable, il ne semble pas avoir acquis une notoriété suffisante pour que ses œuvres soient considérées d'emblée comme ayant un intérêt patrimonial exceptionnel.

g. L'intégrité

L'immeuble, initialement conçu pour accueillir des logements en 1941, a été converti en 2007 pour abriter les bureaux administratifs de l'Université McGill. Utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a d'abord été conçu il y a plus de 17 ans et ayant subi plusieurs transformations pour s'adapter à ses nouvelles fonctions, il est difficile d'affirmer que l'immeuble ait maintenu un haut niveau d'intégrité sur le plan de l'utilisation qui en a été faite.

h. La qualité esthétique

À l'instar de sa contribution au paysage urbain, la fiche produite par Fournier Gersovitz Moss Drolet met en évidence le caractère banal de la façade du bâtiment. Cette faiblesse semble en contraste marqué avec les autres propriétés du campus, qui sont reconnues pour leur valeur architecturale et leur contribution au caractère distinctif de l'ensemble paysager.

<u>i. La valeur contextuelle</u>

Le 3610 McTavish présente une faible valeur contextuelle en raison de sa portée limitée dans le paysage urbain du campus centre-ville de l'Université McGill et de son design esthétique quelconque. La façade de l'immeuble est jugée commune par rapport aux autres bâtiments du campus, qui, eux, sont reconnus pour leur architecture distinctive. De plus, l'absence de publications significatives et de notoriété, ainsi que le fait que l'immeuble ne répond pas pleinement aux critères patrimoniaux élevés appliqués aux autres propriétés du campus, en confirme le manque de pertinence dans le contexte patrimonial global.

Dans cette optique, McGill recommande le retrait du 3610 McTavish de l'annexe 3 du Plan d'urbanisme et de mobilité — la liste des immeubles patrimoniaux. Selon l'Université, l'immeuble ne contribue pas à renforcer le caractère du site. En fait, cette attention particulière détourne de celle que l'on devrait plutôt accorder à d'autres bâtiments du campus qui présentent un réel intérêt patrimonial.

Un énoncé de valeur patrimoniale pour le campus centre-ville de l'Université McGill a par ailleurs été produit récemment par la Ville de Montréal. Celui-ci repose largement sur la notion d'aires paysagères plutôt que sur une caractérisation bâtiment par bâtiment, laquelle compte déjà des balises suffisantes pour encadrer l'évolution du paysage urbain du campus. Il importe aussi de rappeler que l'énoncé n'accorde aucun statut particulier additionnel à cet immeuble.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, mes sentiments de considération et de respect.

Le vice-recteur associé (Gestion des installations et services auxiliaires),

Denis Mondou